

Pour plus d'informations

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

DAE2I - Service du Développement Industriel et Innovation
1, rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9
Tél. : 02 28 20 56 19
Fax : 02 28 20 56 17
www.paysdelaloire.fr

.....

OSEO PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale
63, quai Magellan
BP 42304
44023 Nantes Cedex 1
Tél. : 02 51 72 94 00
Fax : 01 41 79 94 36
www.oseo.fr

.....

RDI PAYS DE LA LOIRE

Réseau de Développement de l'Innovation Pays de la Loire

16, Quai Ernest Renaud - BP 70515
44105 NANTES Cedex 4
Tél. 02 40 44 62 64
Fax : 02 40 44 63 20
rdi@pdlinnov.com

Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation : une boîte à outils au service de l'innovation

Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation :

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation est l'outil de soutien à l'innovation partagé par la Région des Pays de la Loire et Oséo. Christophe Clergeau, 1^{er} vice-président de la Région, précise les objectifs : « Nous voulons mieux débrider la créativité des inventeurs, des laboratoires et des entreprises, dans tous les secteurs d'activité, et mieux prendre en compte l'innovation non technologique. »

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation est une boîte à outils destinée prioritairement aux PME et entreprises indépendantes de moins de 2 000 personnes installées dans les Pays de la Loire.

Les principes d'intervention

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation permet d'apporter un soutien financier aux porteurs d'innovation à chaque étape du processus visant à industrialiser et commercialiser de nouveaux produits, procédés ou services : de la bonne idée d'un particulier, des premiers résultats issus des travaux d'un laboratoire de recherche, jusqu'à la mise en œuvre de l'innovation dans l'entreprise et sa valorisation sur le marché.

En fonction du degré de risque du retour sur investissement, du besoin de financement de l'entreprise, de l'effet déclencheur de l'aide publique, de la taille de la PME, le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation interviendra sous forme de subvention, d'avance remboursable ou de prêt à taux zéro.

L'innovation non technologique enfin prise en compte

Le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation privilégie une approche large et ouverte de l'innovation, couvrant des aspects non technologiques tels que les modèles économiques et commerciaux, le design des produits et leurs usages, l'organisation de l'entreprise, les conditions de travail, le travail en réseau, l'innovation sociale. Car il s'agit de facteurs clés de la compétitivité des entreprises que la Région et Oséo entendent mieux stimuler et donc mieux prendre en compte.

L'esprit du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation est de s'adapter aux modes d'organisation choisis par ceux qui font vivre l'innovation et qui concourent à la création de valeur. Dans ce but, il est ouvert aux filières des services comme celles du tourisme ou de l'économie sociale et solidaire.

Les projets d'innovation non technologique éligibles dans le cadre du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation ont accès au financement suivant : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention plafonnée à 50 000 €.

une boîte à outils au service de l'innovation

De nouveaux outils en phase amont de l'innovation

- le Chèque Territoires d'Innovation (CTI) est une aide incitative simple apportée aux particuliers domiciliés en Pays de la Loire. Il permet de prendre en charge, pour le compte de personnes physiques souhaitant s'inscrire dans une démarche d'innovation, jusqu'à 80% du coût d'une prestation d'accompagnement dans la limite de 7000 € TTC, visant à faciliter l'émergence et la transformation des bonnes idées en véritables projets d'innovation technologique ou non technologique, c'est-à-dire en produit ou service commercialisés sur un marché pour dégager une rentabilité et donner lieu à la création de valeur et d'emplois pérennes.
- le Premier Pas Territoires d'Innovation (PTI) permet la prise en charge jusqu'à 50% du coût d'une prestation de conseil technico-économique, dans la limite de 8 000 € HT, en vue d'accompagner une entreprise dans sa démarche de développement ou d'innovation technologique ou non technologique (design d'usage, innovation organisationnelle, méthodes d'amélioration continue de la performance), de financer une recherche d'antériorité et de déposer un premier brevet.
- le financement de la maturation des projets issus des laboratoires de recherche : le Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation est mobilisable par les laboratoires de recherche pour financer la maturation de projets, c'est-à-dire le transfert des résultats de recherche susceptibles d'aboutir à une valorisation industrielle et commerciale, notamment via la création de nouvelles entreprises de technologies.

Chèque Territoires d'Innovation et Premier Pas Territoires d'Innovation sont des outils directement gérés par le Réseau de Développement de l'Innovation.

Un soutien renforcé sur les phases (aval) de l'innovation

Les projets d'innovation technologique éligibles dans le cadre du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation ont accès aux financements suivants :

- En phase de faisabilité ou en phase amont du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention plafonnée à 50 000 €. Cette phase de faisabilité peut également couvrir le montage de projets collaboratifs nationaux ou transnationaux.
- En phase de développement du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses retenues sous forme d'avance à taux nul, remboursable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation.